

DECRET N°86-318 du 14 Août 1986

portant nomination des Représentants de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil d'Administration de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la Loi N°82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N°75-136 du 24 Juin 1975 portant approbation des Statuts de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB),

SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre de l'Equipement et des Transports,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Juin 1986,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommées en qualité de Représentants de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil d'Administration de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB) les personnes ci-après désignées :

- Camarades : - François ACHADE, Ingénieur des Travaux Publics, Directeur Général du Ministère de l'Equipement et des Transports, Représentant le Ministre de l'Equipement et des Transports,

.../...

- Barthélémy HONVOH : Economiste-Ingénieur-Planificateur, Directeur des Bourses et Stages, représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique,
- Sylvestre HOUSSOU : Administrateur des Impôts, Directeur des Impôts, représentant le Ministre des Finances et de l'Economie,
- Grace HESSOU : Inspecteur du Travail représentant le Ministre du Travail et des Affaires Sociales,
- Romain AHOLOU : Administrateur Civil, Directeur des Prix, représentant le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2.- Le Camarade François ACHADE est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société de Transit et de Consignation du Bénin.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les successeurs des Administrateurs susdésignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 14 Août 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Didier DASSI

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,

Soulé DANKORO

Le Ministre de l'Equipement et des
Transports,

Girigissou GADO

Ampliatiions : PR 8 SA/CC 2 CP/ANR 2 CPC 2 MJIEPSP-MFE-MCAT-MET 8
Ministères 11 SGCEN 4 SPC 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 2 IGE et ses
sections 4 DCCT-GCON-ONEPI 3 BM-DAN 4 BN-UNB-FASJEP 6 DB-DSDV-DTCP-
DI 10 CCIB 2 PAC 1 COBENAM 1 RAVINAR 20 SOTRACOB 1 DMM 1 JORPB 1.-